



FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

ENSEMBLE, ON S'ÉQUIPE.

LE FAFA SOUTIENT LA CRÉATION OU LA RÉNOVATION DE TERRAINS DE FUTSAL.



RENDEZ-VOUS SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



@fff



FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



► ÉQUIPEMENT SAISON 2026-2027

FINANCEMENT DE TERRAINS DE FUTSAL

SOMMAIRE



Présentation du dispositif



Procédure d'attribution



Modalités de règlement
de la subvention



Fiche projet



Annexes



Charte Installations





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur constitue le principal levier de la Fédération Française de Football pour soutenir le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe annuelle est alimentée par les partenaires majeurs de la FFF ainsi que par la Ligue de Football Professionnel, dans une logique de solidarité avec le football amateur.

Le développement du Futsal constitue une priorité stratégique pour la FFF. Discipline à part entière, le futsal s'inscrit pleinement dans la diversification de l'offre footballistique. Il rassemble aujourd'hui près de 200 000 pratiquants dans le cadre de l'UNSS, dont un quart de jeunes filles.

Dans ce contexte, la FFF encourage le déploiement d'équipements dédiés, en soutenant la création ou la rénovation de surfaces sportives intérieures, ainsi que l'aménagement de terrains de futsal extérieurs. Face aux difficultés d'accès aux gymnases rencontrées par de nombreux clubs affiliés, ce cahier des charges vise à accompagner les collectivités dans la valorisation de surfaces existantes, parfois sous-utilisées, afin de les transformer en espaces sportifs attractifs pour le territoire.

Ce cahier des charges vise également à présenter aux collectivités la diversité des solutions d'aménagement extérieures éligibles

► INFORMATIONS UTILES



[Cartographie des terrains de Futsal extérieurs](#)



[Vidéo infrastructure Futsal extérieur](#)



au Fonds d'Aide au Football Amateur, qu'il s'agisse de terrains en gazon synthétique, en dalles ou en résine. Ces différentes configurations permettent d'adapter les projets d'installation aux usages des clubs et des pratiquants, au niveau d'exigence recherché en matière de performance sportive, ainsi qu'aux contraintes budgétaires locales, afin de proposer des équipements cohérents, durables et accessibles.



► MODALITÉS DE FINANCEMENT

Sous réserve du respect du présent cahier des charges, une subvention peut être accordée selon les modalités de financement suivantes :

- **Terrain en gazon synthétique avec éclairage obligatoire :** aide forfaitaire de **50 000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux.
- **Terrain en dalles en polypropylène :** aide forfaitaire de **25 000 €** ou **30 000 €** (si éclairage) dans la limite de 50 % du coût des travaux.
- **Terrain en résine acrylique :** aide forfaitaire de **15 000 €** ou **20 000 €** (si éclairage) dans la limite de 50 % du coût des travaux.
Un abondement de **30 000 €** pourra être réalisé en cas de couverture du terrain extérieur.
- Le changement de gazon synthétique d'un terrain de Futsal extérieur existant sera également éligible à une aide de **10 000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux.
- **Terrain de Futsal intérieur :** aide forfaitaire de **20 000 €** pour la création ou rénovation d'un sol sportif dans la limite de 50 % du coût des travaux.

ESPACES ÉLIGIBLES AU FAFA ÉQUIPEMENT

Création d'un/de terrains de Futsal



► TERRAIN INTÉRIEUR

Pose ou renouvellement du sol sportif d'un gymnase intégrant des tracés de Futsal conformément au cahier des charges techniques de la FFF et garantissant la pratique régulière d'un club support affilié à la FFF.



► TERRAIN EXTÉRIEUR EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Coût moyen de l'équipement : 130 000 € HT

Caractéristiques : gazon dense de type hockey, intégrant une couche de souplesse obligatoire (cf. cahier des charges technique), parfaitement adapté à la pratique du futsal, du futnet et du hockey. Ce revêtement permet une utilisation intensive et annuelle du terrain, offre un bon confort de jeu pour les pratiquants.



► TERRAIN EXTÉRIEUR EN DALLES POLYPROPYLÈNE

Coût moyen de l'équipement : 65 000 € HT
(en cas de requalification d'un espace existant).

Caractéristiques : dalles en polypropylène clipsables, légères et durables, préconisées pour les territoires à faible pluviométrie en raison de leur glissance en conditions humides.



► TERRAIN EXTÉRIEUR EN RÉSINE ACRYLIQUE

Coût moyen de l'équipement : 40 000 € HT
(en cas de requalification d'un espace existant).

Caractéristiques : revêtement superficiel (épaisseur de quelques millimètres), mélange de résine acrylique et de silice qui apporte un aspect parfaitement lisse et offre une glissance maîtrisée. Ce revêtement est adapté au Futsal de découverte, il ne convient pas à la pratique du Futsal en compétition.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les projets suivants pourront être retenus :

✓ Le porteur du projet doit être soit **un club affilié à la FFF**, soit **une collectivité locale** en collaboration avec un club support affilié à la FFF, soit **un établissement scolaire** propriétaire de l'installation sportive existante.

✓ Le terrain doit être conforme au **cahier des charges technique fédéral** relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal extérieur - Édition 2026-2027 cf. annexe.

✓ La date de commencement des travaux ne doit pas être **antérieure de plus de 3 mois** à celle du dépôt du dossier au District d'appartenance.

✓ L'équipement projeté doit être **situé au sein d'un complexe sportif utilisé par le club support** dont au moins une installation est classée au Niveau T6 minimum ou adossé à un gymnase classé Futsal 4 minimum équipé de deux vestiaires de minimum chacun 14 m², douches et sanitaires avec un accès direct piétons.

✓ Le terrain pourra être situé **au sein d'un établissement scolaire** (collège, lycée) uniquement si ce dernier développe une section Futsal ou a un projet d'ouverture de section. Le Club FFF support affilié au projet devra alors bénéficier d'un accès au terrain, encadré par la mise en place d'une convention d'utilisation et d'un planning d'utilisation. Dans le cas où l'établissement est propriétaire d'un gymnase (et que ce dernier est accessible par l'extérieur), il devra s'engager à garantir un accès au Club par la mise en place de créneaux alloués (qui seront précisés dans la convention).



Pour les terrains en **dalles polypropylène** ou en résine acrylique, seuls les projets de requalification d'un espace existant seront éligibles (avec un support existant en enrobé ou en béton).



L'éligibilité du dossier sera conditionnée à **l'existence d'une section féminine*** au sein du club support ou à la présentation d'un projet de création de cette dernière (cf pièces à fournir).

ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

En tant que **bénéficiaire du dispositif**, le porteur de projet devra respecter les **engagements suivants** :



Réaliser les travaux et solder le dossier dans **un délai de 24 mois** à compter de la date de validation de l'aide par le Bureau Exécutif de la LFA.



Organiser une inauguration en présence des dirigeants des différentes instances du football (*District, Ligue, Ligue du Football Amateur et FFF*).



Assurer la visibilité de la contribution de la FFF à **l'aide des supports dédiés mis à disposition**.



Garantir l'utilisation par le club support des installations réalisées et lui mettre gracieusement à disposition de façon permanente.



Mettre à disposition gracieusement les installations réalisées, de façon ponctuelle et formalisée par une convention établie au préalable, aux instances fédérales (*Fédération, Ligue, District*) pour la mise en place de leurs actions.

*Section féminine :

Club support ayant au moins 5 licenciées pratiquantes de U6F à U13F
Club support ayant au moins 8 licenciées pratiquantes de U14F à U18F
Club support ayant au moins 8 licenciées pratiquantes seniors



PROCÉDURE D'ATTRIBUTION



► DÉPÔT DE DOSSIER | PIÈCES À FOURNIR

La fiche-projet dûment complétée et signée par le porteur du projet (maître d'ouvrage) et le club support (cf. pages 10 à 12 du présent document)	OBLIGATOIRE
Le/les devi(s) descriptif(s) et estimatif(s). <i>Si le terrain se situe à l'intérieur, la mention du tracé pour la pratique du Futsal est obligatoire sur le document.</i>	OBLIGATOIRE
Le plan de situation et le plan de masse coté avec les tracés de l'aire de jeu (+ précision du NNI de l'installation rattachée à ce projet)	OBLIGATOIRE
La délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention . <i>Les extraits des procès-verbaux et/ou des délibérations doivent être contresignés par le ou les représentants légaux</i>	OBLIGATOIRE
Le cahier des charges technique FFF relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal, paraphé, daté et signé par le maître d'ouvrage (cf. Annexe)	OBLIGATOIRE
Uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire des installations : Le justificatif de propriété du terrain ou des équipements concernés + une attestation officielle du propriétaire du terrain autorisant la création de cet équipement sur sa propriété	OBLIGATOIRE
Uniquement si le club support ne possède pas de section féminine à date : Note explicative du club support qui formalise son projet de création d'une section féminine. La note devra préciser les objectifs du club en matière de féminisation de ses effectifs, d'accueil de nouvelles licenciées et de création de nouvelles équipes féminines. L'examen de cette note par la Commission nationale du FAFA sera pris en compte dans la décision de sélection du dossier et d'attribution du financement.	OBLIGATOIRE
L'avis préalable favorable Éclairage Futsal délivré conforme par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (Ligue régionale)	FACULTATIF
La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (<i>convention ou arrêté</i>)	FACULTATIF
L'attestation de commencement des travaux si ceux-ci ont déjà débutés	FACULTATIF

(1) Si le porteur du projet (maître d'ouvrage) est un club alors la fiche-projet n'est pas à fournir. Celle-ci est entièrement dématérialisée sur l'application FootClubs, point d'entrée pour la saisie du dossier.



► CHEMIN DE VIE | DU DOSSIER FAFA ÉQUIPEMENT FUTSAL

Les différentes étapes d'une demande de subvention FAFA Équipement - Création d'un terrain de Futsal



► INFORMATIONS UTILES



Si le porteur de projet est une collectivité, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.

Si le porteur de projet est un club, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.

Pour trouver votre District / Ligue de rattachement, cliquez sur le lien suivant :

[Fédération Française de Football](#)





MODALITÉ DE RÉGLEMENT DE LA SUBVENTION



Le règlement s'effectue par virement bancaire en totalité au vu de la production, à la Ligue régionale, des éléments ci-dessous :

► DU RESSORT DU PORTEUR DE PROJET

- **L'état récapitulatif**, détaillé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux.
- **L'attestation d'achèvement des travaux** (ou PV de réception) signée du maître d'ouvrage.
- **Le Relevé d'Identité Bancaire** du porteur de projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation.
- **Des photos de l'équipement réalisé** où devront apparaître la visibilité attestant de la participation financière de la FFF (visuels disponibles en [annexes](#)).

► À SOLLICITER AUPRÈS DE LA LIGUE

- **Le rapport de la Commission Régionale (ou Départementale) des Terrains et de Installations Sportives** vérifiant la conformité des travaux par rapport au cahier des charges fédéral.
- **Pour les terrains éclairés uniquement** : le relevé de mesure de l'éclairage horizontal en 15 points effectué par la CRTIS/CDTIS (conformément à l'Art. 3.1.2 du règlement de l'éclairage des installations sportives de la FFF).
- **La convention signée** entre l'instance fédérale (Ligue ou District) et le porteur du projet pour la mise à disposition des installations.

► À SOLLICITER AUPRÈS DE L'ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

- **La fiche technique des différents types de revêtements** du cahier des charges technique, précisant la référence des tests «football» réalisés par un laboratoire et présentés par le constructeur.
- **Un PV d'identification** des différents composants réalisé par un laboratoire.

► ATTENTION



Dans l'hypothèse d'un dépassement de dépenses, l'aide ne pourra en aucun cas être revalorisée. En revanche, si les engagements de dépenses sont inférieurs aux prévisions, la LFA se réserve le droit de minorer proportionnellement cette aide afin de respecter, notamment, le plafond de subventionnement.





► FICHE PROJET

SAISON 2026-2027

FINANCEMENT DE TERRAINS DE FUTSAL

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF **via le formulaire disponible ici** ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre « **Politique de Protection des Données Personnelles** ».

FAFA
FONDS D'AIDES AU FOOTBALL AMATEUR



FICHE PROJET

Cette fiche-projet est à fournir uniquement si le porteur du projet (maître d'ouvrage) est une COLLECTIVITÉ.

Si le porteur du projet est un CLUB, la saisie est entièrement dématérialisée sur l'application FootClubs, point d'entrée pour la saisie du dossier.

► COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

Porteur du projet (maître d'ouvrage) :

Adresse :

CP : Ville :

Numéro National d'Identification (NNI) du terrain :

(Si vous ne disposez pas de cette information, merci de vous adresser à votre District/Ligue afin de renseigner ce champ)

Nom et prénom du responsable du suivi du projet :

Qualité du responsable du suivi du projet :

Tél. : E-mail :

Nom de l'installation :

Adresse :

CP : Ville :

Nom du club support : N° d'affiliation FFF :

Nom, prénom du contact du club :

N° de licence :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

agissant en qualité de

au sein du club/de la collectivité de

porteur du projet, déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

SIGNATURE DU PORTEUR
DU PROJET

CACHET DU PORTEUR
DU PROJET

SIGNATURE DE LA/DU
PRÉSIDENT(E) DU CLUB SUPPORT

CACHET DU CLUB
SUPPORT

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés. Les signatures doivent être manuscrites et les cachets authentiques

PRÉSENTATION DU PROJET

**PARTIES 1 À 6 À COMPLÉTER
PAR LE CLUB SUPPORT**

**Date prévisionnelle
de début des travaux**

**Durée estimative de
réalisation du projet (en mois)**

.....

.....

1 DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

.....

.....

.....

.....

2 OBJECTIFS POURSUIVIS

.....

.....

.....

.....

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

3 PRATIQUES PROPOSÉES

- ☐ Foot5
- ☐ Foot en marchant
- ☐ Fit Foot
- ☐ Futnet
- ☐ Golf Foot
- ☐ Autre(s) – Précisez :
-
-

4 CATÉGORIES CIBLÉES

- ☐ Foot Animation
- ☐ De U15 à U18 (Filles/Garçons)
- ☐ Seniors (Femmes/Hommes)
- ☐ Vétérans (Femmes/Hommes)
- ☐ Autre(s) – Précisez :
-
-

5 AUTRES PUBLICS UTILISATEURS

- ☐ Autres associations
- ☐ Autres publics (pompiers, gendarmes, policiers)
- ☐ Collectivité(s) (réalisation d'activités périscolaires ou organisation d'évènements)
- ☐ Entreprises
- ☐ Établissements médico-sociaux (ESAT, EHPAD, IME, ITEP)
- ☐ Groupes scolaires
- ☐ Partenaires / Sponsors
- ☐ Public libre

6 MODE DE GESTION DE L'INSTALLATION

- ☐ Exclusivement par le club
- ☐ Exclusivement par la commune (régie)
- ☐ Partagée (club et commune)
- ☐ Via une société (exemples : Société d'Économie Mixte / Société Publique Locale...)
- ☐ Sans mode de gestion (exemple : ouvert à tous publics, sans restriction)
- ☐ Autre(s) – Précisez :
-

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés.

► PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

..... € TTC pour un club/HT pour une collectivité

SUBVENTIONS

► Conseil Régional		€		%
► Conseil Départemental		€		%
► Subventions d'État		€		%
► A.N.S.		€		%
► Autres		€		%

AUTRES FINANCEMENTS

► Auto-financement	DIRECT		€		%
	INDIRECT		€		%
► Emprunts			€		%
			€		%

AIDE DEMANDÉE À LA FFF

..... € %

TOTAL 0,0 € 0,0 %

► RAPPEL

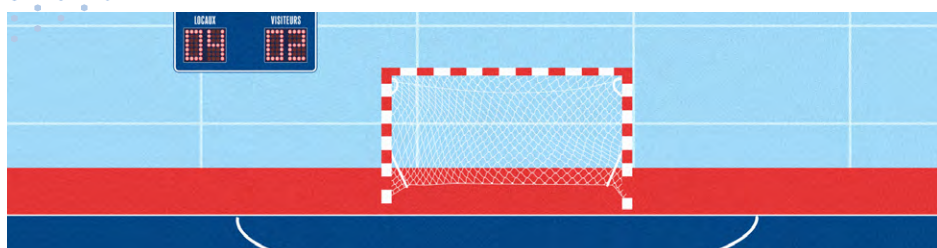
Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés. Seul, l'achat de matériaux est alors comptabilisé. De même, la maîtrise d'œuvre (*Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...*), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (*accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...*) et les frais annexes (*mobilier, électroménager...*) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.



► ANNEXES

SAISON 2026-2027

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE RELATIF À LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FUTSAL



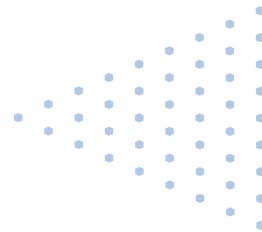


ANNEXES

CAHIER DES CHARGES

RELATIF À LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FUTSAL

Édition juillet 2024 applicable aux projets à partir du 1^{er} juillet 2024



FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » | FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE
RÉSINE ACRYLIQUE | FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

► SITUATION

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES »
FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE
RÉSINE ACRYLIQUE

L'équipement projeté doit être situé au sein d'un complexe sportif utilisé par le club support, dont au moins une installation est classée au Niveau T6 minimum ou adossé à un gymnase classé Futsal 4 min. équipé de deux vestiaires de minimum chacun 14 m², douches et sanitaires avec un accès direct piétons.

Le terrain pourra être situé au sein d'un établissement scolaire (collège, lycée) si ce dernier développe une section Futsal ou a un projet d'ouverture de section. Le Club de football support affilié au projet devra alors bénéficier d'un accès au terrain, encadré par la mise en place d'une convention d'utilisation et d'un planning d'utilisation.

► ÉCLAIRAGE

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES
« FLOTTANTES » | RÉSINE ACRYLIQUE

Recommandé mais non obligatoire. S'il existe, l'éclairage doit être classé en Futsal 4 minimum cf. **Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives Ed. 2021.**

FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE | FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

Obligatoire. L'éclairage doit être classé (niveau Futsal 4 min).
cf. **Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives Ed. 2021.**

► INFRASTRUCTURE

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » | RÉSINE ACRYLIQUE

- Le support doit être existant en enrobé ou en béton parfaitement uniforme avec une légère pente transversale ou en toit pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.
- Si la forme existante est dégradée, sa résistance devra être vérifiée avant la pose et ses défauts de planéité rectifiés pour permettre un écoulement des eaux entre le revêtement posé et le support.
- Dans le cas du Futsal sur dalles installées sur un support en béton poreux, il faudra s'assurer de sa perméabilité et la pente dans ce cas est inutile.

FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

Le support du revêtement sera réalisé selon les prescriptions de la norme NF P 90-202- Salles sportives - Supports de revêtements des sols sportifs - Mise en œuvre.

FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

- ▶ Le support peut être en sol naturel, en enrobé ou en béton (possible réaménagement d'un terrain existant), parfaitement uniforme avec une légère pente transversale ou en toit pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.
- ▶ Dans le cas d'un support en béton poreux, il faudra s'assurer de sa perméabilité et la pente dans ce cas est inutile.
- ▶ Dans le cas d'un support en enrobé, la pente transversale n'excèdera pas 1 %.
- ▶ Dans le cas d'un support en sol naturel, sa constitution doit être conforme aux exigences de la Norme NFP 90-112.

▶ TYPE DE REVÊTEMENT

Ces revêtements ne sont pas assujettis à une obligation d'essais in situ de conformité des valeurs normatives, mais ces essais demeurent fortement recommandés



Les dispositions ci-dessous n'imposent en aucun cas le choix d'un matériel spécifique ou d'un matériau déterminé. Ainsi, aucun fabricant ou constructeur, aucune marque ni procédé de construction ne sont homologués ou agréés par la FFF.

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES »

Conformité du revêtement à la norme NF EN 14877 - Revêtements synthétiques pour terrains de sport en plein air - Spécification Tableau 3 revêtement installations multisports

Les propositions de revêtement font l'objet d'un PV d'identification de leur composition, résistance aux UV et dans le cadre de ce cahier des charges :

- ▶ L'exigence normative pour la glissance humide ne sera pas retenue mais ce revêtement ne pourra pas être joué par temps humide.
- ▶ L'exigence minimum retenue pour l'absorption des chocs sera le minimum normatif tennis à savoir ≥ 11 %.
- ▶ Les caractéristiques de traction ne seront pas retenues.
- ▶ Toutes les autres exigences normatives des revêtements synthétiques destinés aux installations multisports demeurent valides.

Ces PV sont réalisés par un organisme tiers.

- ▶ Il sera constitué de dalles thermoplastiques accrochées les unes aux autres par un système de clips assurant un verrouillage inter-dalles à la tenue parfaite sous le jeu.
- ▶ Les dalles sont ajourées et donc totalement perméables. Leur surface présente une structure en relief permettant d'assurer une bonne tenue du pied et une glissance admissible pour la pratique du Futsal.
- ▶ Le matériau utilisé doit être totalement résistant aux UV (composition spéciale dans les Territoires d'Outre-Mer).
- ▶ Le revêtement doit comporter deux couleurs distinguant l'aire de jeu des zones de dégagement.



FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

Conformité du revêtement aux normes en vigueur : NF P90-112 et NF EN 15330-1 /
Terrains polyvalents pour football et hockey en gazon synthétique à velours court (paragraphe 5.3.5.2)

- Les propositions de revêtement font l'objet d'un PV d'identification de leur composition et respect des valeurs normatives et résistance aux UV.

Ces PV sont réalisés par un organisme tiers.

- Il est réalisé en gazon synthétique sans charge avec couche de souplesse. La hauteur de fibres sera entre 15 et 30 mm.

RÉSINE ACRYLIQUE

Conformité du revêtement à la norme NF P90-127 « Construction de plateaux sportifs » de décembre 2010.

Les propositions de revêtement font l'objet d'un PV d'identification de leur composition et respect des valeurs normatives. **Ces PV sont réalisés par un organisme tiers.**

► OUVERTURE AUX SOLUTIONS INNOVANTES

Des revêtements différents aux solutions proposées dans ce cahier des charges pourront être proposées par les porteurs de projet. Ces solutions seront soumises à la validation de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives.

► DIMENSIONS

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » RÉSINE ACRYLIQUE | FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

- Les dimensions sont identiques quelque soit le revêtement : 40 x 20m préconisé et si contraintes 34 x 16m minimum. Cf. **Règlement des installations Futsal Ed. 2015.**
- Zone de dégagement : Minimum 1 m autour de l'aire de jeu Cf. **Règlement des installations Futsal Ed. 2015.**

FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

Aire de jeu cf. **Règlement des installations Futsal Ed.2015 Annexes 2 ou 3.**

► TRACÉS



L'aire de jeu (cf. plan en annexe 1) doit être tracée de façon très

apparente en lignes de 8 cm de largeur. Leur couleur doit clairement se distinguer de celle de la surface de jeu. Toutes les lignes font partie de la surface qu'elles délimitent. Le tracé spécifique et complet Futsal est obligatoire mais d'autres tracés d'aire de jeu peuvent exister (cf. Art. 1.2.6 Règlement des Installations Futsal Ed. 2015).

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » RÉSINE ACRYLIQUE | FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

- Les tracés sont de couleur blanche et sont intégrés à l'aire de jeu.
- Le tracé de la zone technique est recommandé.
- La présence d'autre tracé doit être soumise pour avis à la CFTIS.

FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

- Les tracés sont idéalement de couleur blanche.
- Le tracé de la zone technique est obligatoire.
- La présence d'autres tracés est tolérée dans la limite de 3 autres disciplines.

► PROTECTION DU TERRAIN

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » | FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE RÉSINE ACRYLIQUE

Recommandée mais non obligatoire.

Elle a pour objectif de permettre de maîtriser l'accès, de limiter les dégradations (envahissement engins motorisés...) et d'éviter les déjections animales.

- Une clôture ou une palissade rigide en matériau insonorisant (fixée sur une structure porteuse métallique) et d'une hauteur de 1 m minimum peuvent être installées en limite de la zone de dégagement.
- Une attention particulière doit être portée à la nature des abords immédiats dont la qualité et la stabilité pourront faciliter la maintenance de l'aire de jeu et de ses dégagements et limiter l'apport de matériaux extérieurs sur l'aire de jeu.
- En fonction du contexte et des abords immédiats (type habitations), des filets pare-ballons peuvent être installés en complément.

FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

- Protection de l'aire de jeu recommandée côté tribune (si elle existe).
- Des filets pare-ballons peuvent être installés derrière les buts pour réduire les chocs entre les ballons de Futsal et les murs et ralentir leur dégradation.



► COUVERTURE

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » | RÉSINE ACRYLIQUE FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

L'installation peut être couverte (toute nature de couverture). Dans ce cas, une hauteur libre au droit de l'aire de jeu sera de 5 m minimum pour le niveau Futsal 4 et 7 m minimum pour les autres niveaux.

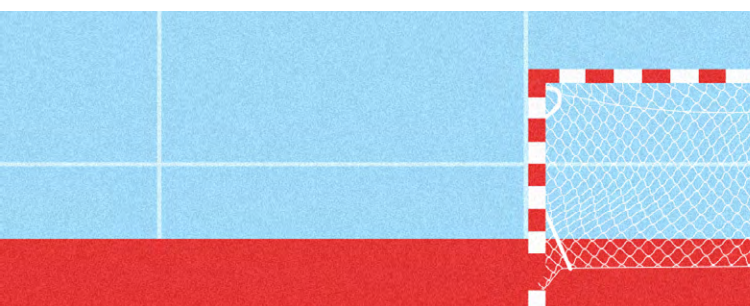
FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

Obligatoire

► BUTS

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO | RÉSINE ACRYLIQUE

- L'équipement comporte deux buts de Futsal avec des dimensions intérieures de 3 m de largeur et 2 m de hauteur. Les sections des buts (poteaux et barre) seront de forme carrée, rectangulaire, circulaire ou elliptique et ne doivent en aucun cas présenter de danger pour les joueurs. Les deux poteaux et la barre transversale doivent avoir la même largeur et la même épaisseur, fixée à 8 cm. Les buts doivent être conformes à la norme en vigueur (**cf. NF EN 749**).
- La hauteur sous la barre transversale sera mesurée à partir du revêtement posé et non de son support, les dispositifs d'ancrage au sol devront prendre en compte l'épaisseur du revêtement.



► ENTRETIEN

Le constructeur remettra à la réception une notice précisant les conditions d'utilisation et de maintenance du revêtement.

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES »

Point d'attention

Conserver la surface propre et la nettoyer régulièrement de tout déchet à l'interface entre revêtement et support.

FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

Point d'attention

Conserver la surface propre et réaliser des brossages réguliers pour que le gazon conserve ses qualités originelles.

FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO

Point d'attention

Nettoyer régulièrement pour empêcher l'accumulation de poussières et saletés qui rendraient le sol glissant et non adhérent pour les joueurs.

RÉSINE ACRYLIQUE

Point d'attention

Conserver la surface propre et surveiller l'apparition de champignons ou moisissures qui pourront nécessiter la mise en place d'un traitement anti-mousse.

► GARANTIE CONTRACTUELLE

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » | FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE | FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO | RÉSINE ACRYLIQUE

La garantie contractuelle apportée par le constructeur doit définir sa durée, son étendue et ses conditions de mise en œuvre.

► NIVEAU DE CLASSEMENT MINIMUM

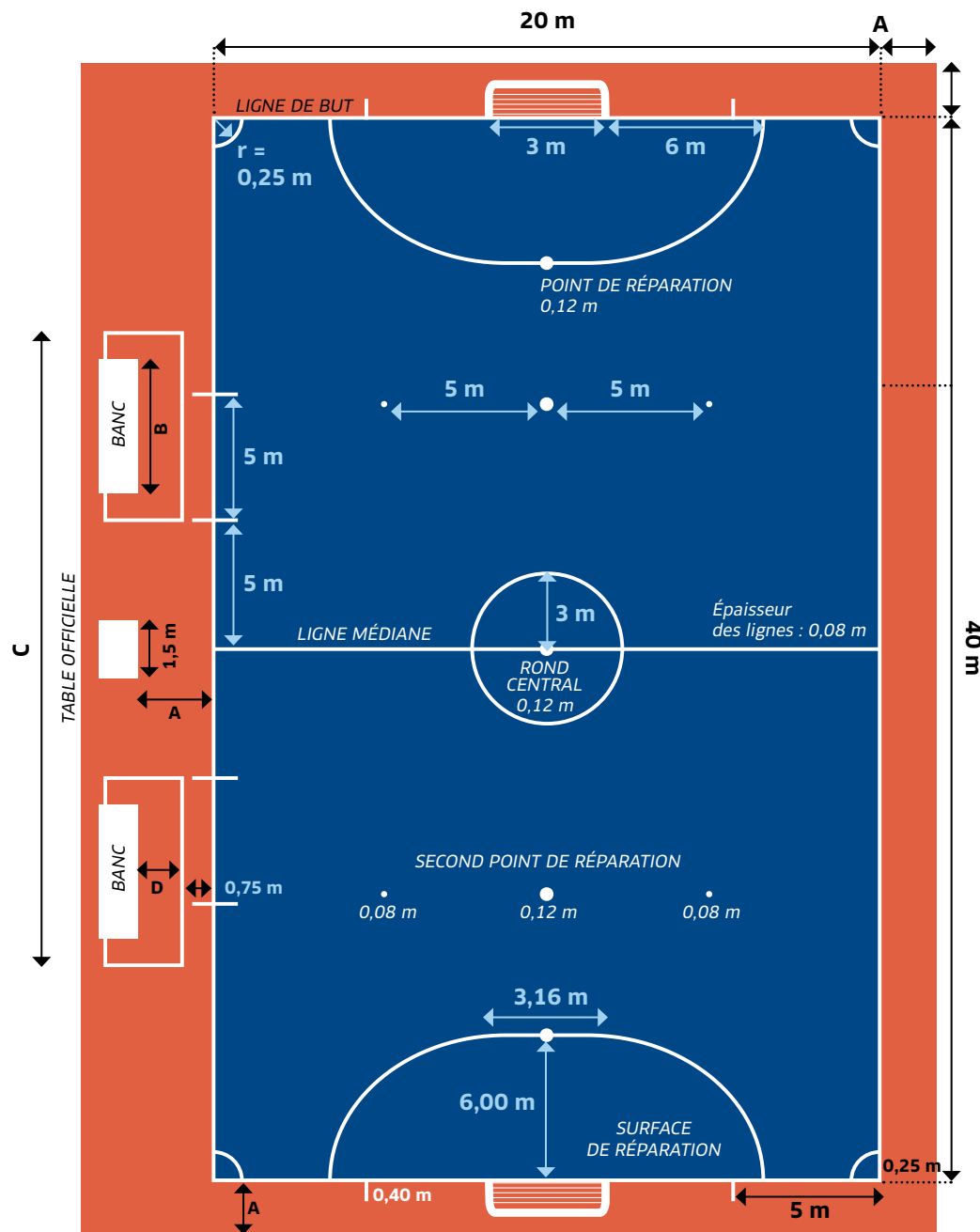
Le niveau de classement requiert également des locaux et équipements décrits au Règlement des Installations Futsal Ed. 2015

FUTSAL EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » | FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE | FUTSAL INTÉRIEUR PARQUET, RÉSINE, PVC ET LINO | RÉSINE ACRYLIQUE

Niveau Futsal 4 (quel que soit le revêtement).



► PLAN DE L'AIRE DE JEU (DOIT SE CONFORMER AU PLAN CI-DESSOUS)



DIMENSIONS MINIMALES

NIVEAUX DE CLASSEMENT

	Futsal 1	Futsal 2	Futsal 3	Futsal 4
A	2 m*	2 m*	1 m	1 m
B	7 m ou 14 pl	5 m ou 10 pl	4 m ou 8 pl	-
C	28 m	24 m	22 m	-
D	1,25 m	1,25 m	0,25 m	-

* Si les 2 m le long des lignes de jeu ne peuvent être respectés, faire une demande d'avis préalable auprès de la CFTIS

[Consulter le plan d'ensemble détaillé page 5](#)

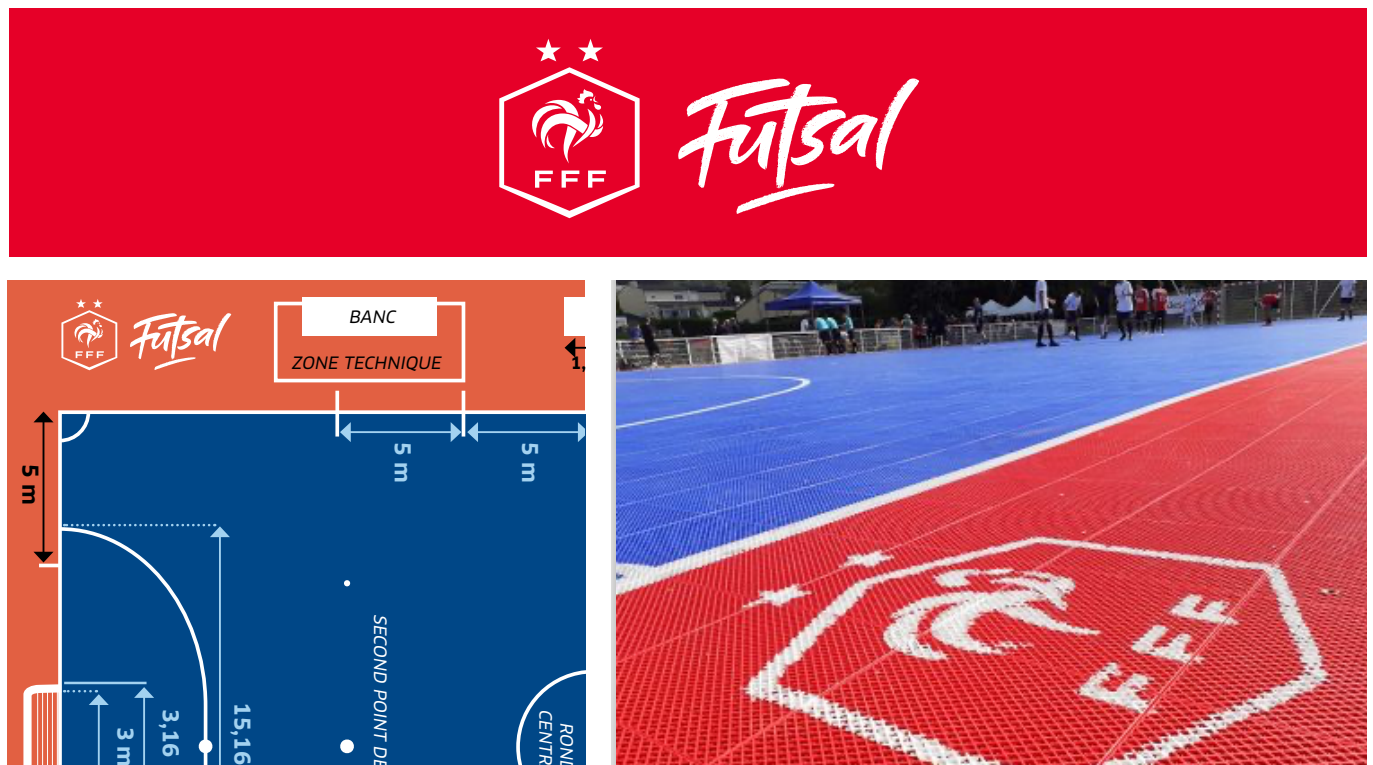


► IDENTITÉ VISUELLE DU TERRAIN ET PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE LA FFF

Le revêtement devra obligatoirement respecter l'identité visuelle suivante sur les terrains de Futsal extérieurs.

Le revêtement (gazon synthétique, dalles, résine) devra impérativement être de couleur bleue dans la zone de jeu et de couleur rouge dans la zone de dégagement. La visibilité suivante devra être apposée au pochoir dans la zone de dégagement et respecter un format minimum de 75 cm de largeur.

Afin de communiquer sur la participation de la FFF relative au financement du terrain, le maître d'ouvrage est tenu de **faire apparaître le logo de la FFF et l'identité visuelle Futsal en suivant le modèle ci-dessous** :



Le logo pourra être réalisé sur le terrain à l'aide d'un pochoir et d'une peinture aérosol.

FUTSAL EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

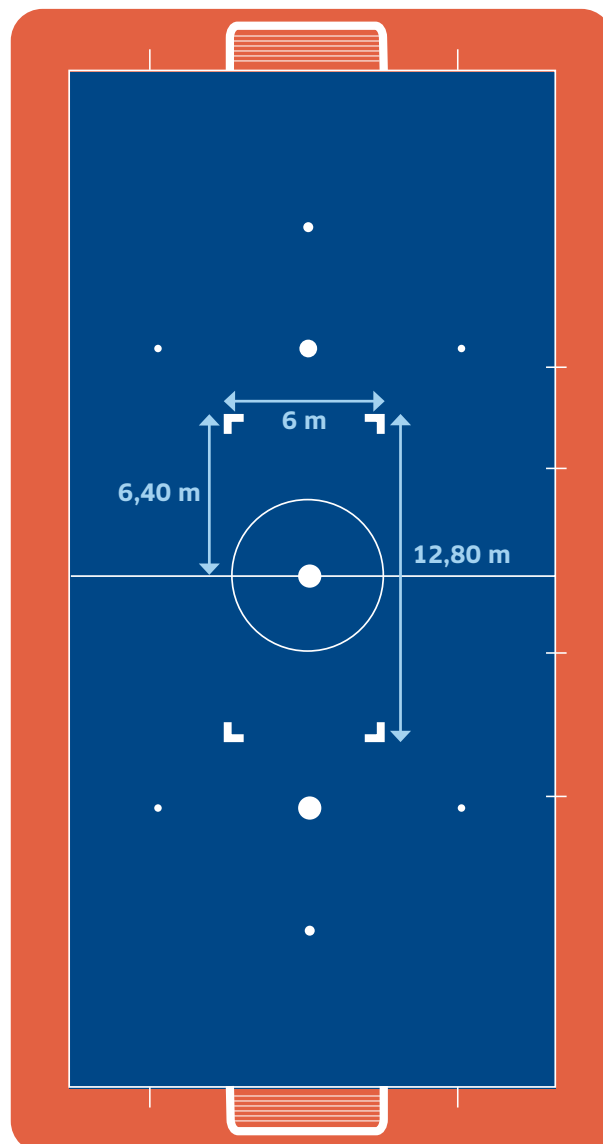
Nous acceptons également l'installation d'un panneau rigide installé au niveau de la clôture ou de la main courante et reprenant le modèle ci-dessous. Les dimensions minimales demandées seront alors de 200 x 90 cm.



► PROPOSITION DE MUTUALISATION D'UN TERRAIN DE FUTNET (TENNIS-BALLON SUR UN TERRAIN DE FOOT5)

La réalisation des tracés de l'aire de jeu d'un terrain de Futnet sur un terrain de Futsal doit être effectuée de façon très apparente en lignes de 8 cm de largeur. Dans ce cadre, le Service Terrains et Installations Sportives de la FFF et/ou la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives recommande(nt) de peindre les tracés après la pose avec des pochoirs adaptés.

- Leur couleur doit clairement se distinguer de celle du terrain de Futsal (la couleur jaune est préconisée et le bleu est à proscrire).



► EXEMPLE D'AIRE DE JEU CONFORMES

Illustrations non contractuelles



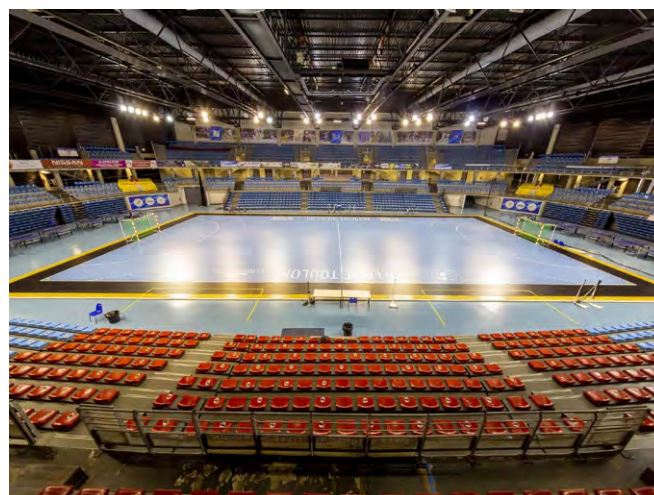
Terrain extérieur, Rennes



Terrain en dalles extérieur



Terrain Futsal extérieur en gazon synthétique



Terrain intérieur

Cachet du porteur du projet et signature du représentant légal

Date :

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche peut être renseignée manuscritement.



CHARTRE INSTALLATIONS



Cette chartre engage ces sociétés à respecter le présent cahier des charges technique et garantit un équipement de qualité mais n'implique aucun agrément ou homologation de la part de la FFF.

► ENTREPRISES ENGAGÉES

SUR LE CAHIER DES CHARGES FOOT5 ET FUTSAL

NOM DE L'ENTREPRISE	PARTIE DES TRAVAUX	CONTACT EMAIL	CONTACT TELEPHONIQUE
ALTRAD		prubio@altrad.com	06 82 90 78 47
AGORESPACE		alecocq@agorespace.com	03 44 36 46 11
ARTDAN		etudes@artdan.fr	06 16 67 74 11
CASAL SPORT		benoit.wanner@casalsport.com	06 85 79 08 66
NGE SOLS SPORTIFS (GROUPE NGE)		jpguillouche@agilis.net	06 24 98 47 10
D.R.T.P		richard.potier@drtp.fr	03 86 35 94 41
DHR NGE PAYSAGES		rbernard@nge-paysages.fr	03 87 60 12 00
EPS CONCEPT		jacques.bonnant@eps-concept.com	02 99 96 42 61
EPSL		commercial@eps.eu	03 88 78 87 01
EUROFIELD		rault.thomas@eurofield.fr	07 62 72 59 59
IDVERDE		nicolas.pruvot@idverde.com	06 33 78 33 91
INOV4SPORTS (FUTSAL UNIQUEMENT)		nuno@inov4sports.com	+351 300 51 52
LA FABRIQUE DU SPORT		berenger.martinez@lafabriquedusport.com	06 11 14 91 65
LIMONTA SPORT		andrea.delgaudio@limontasport.com	06 22 23 25 37
MARTY SPORTS		brito.desousa@martysports.com	06 80 00 98 08
METALU PLAST		tv@metalu-plast.com	07 82 46 11 20
MODULE CARRE (FUTSAL UNIQUEMENT)		gbelloni@module-2.com	07 61 49 23 70
NOUANSPOORT		brony@nouansport.com	06 12 17 21 55
PIGEON TP LOIRE ANJOU		patrick.leroy@groupe-pigeon.com	02 43 06 40 76
POLYTAN FRANCE		Jean-Pierre.Bailly@polytan.fr	06 35 290 498
SAS CAMMA SPORT		pmaudet@cammasport.com	06 07 97 22 78
SCLA		contact@scla.fr	06 52 63 77 23
SMC2		hugo.magnin@smc2-construction.com	07 77 00 39 11
SPORTINGSOLS		lpaul@sportingsols.fr	06 11 08 90 53
TECHNIFENCE SAS		caubry@technifence.com	06 32 68 65 03
TERENVI		rlagourgue@paysagiste-bonnet.fr	06 86 16 66 72
TRANSALP		a.bouhsane@transalp.fr	06 72 06 14 88
SPORT & DEVELOPPEMENT URBAIN		matthieu.legoff@sdu.bzh	06 02 59 41 44
SPTM		monnier.louison@sptm31.com	07 57 42 86 12
TARKETT		Alexis.Teytaut@tarkett.com	06 33 77 66 82

LE PRESTATAIRE S'ENGAGE DANS LA CHARTRE POUR CETTE PARTIE DES TRAVAUX :

Revêtement Buts Clôture (palissades, filets pare-balls, porte d'accès) Éclairage Terrassement



► CONTACTS

Pour toute demande d'informations, veuillez contacter votre District d'appartenance (et votre Commission Départementale/Régionale des Terrains et Installations Sportives) pour vous accompagner à formaliser et déposer un **dossier FAFA Équipement - Création d'un terrain de FUTSAL.**

Pour toute autre demande concernant la partie administrative de votre dossier, vous pouvez contacter :

Lou Le Nedic

Cheffe de projet financements et aides aux clubs

06 42 17 96 63 - llenedic@fff.fr

.....

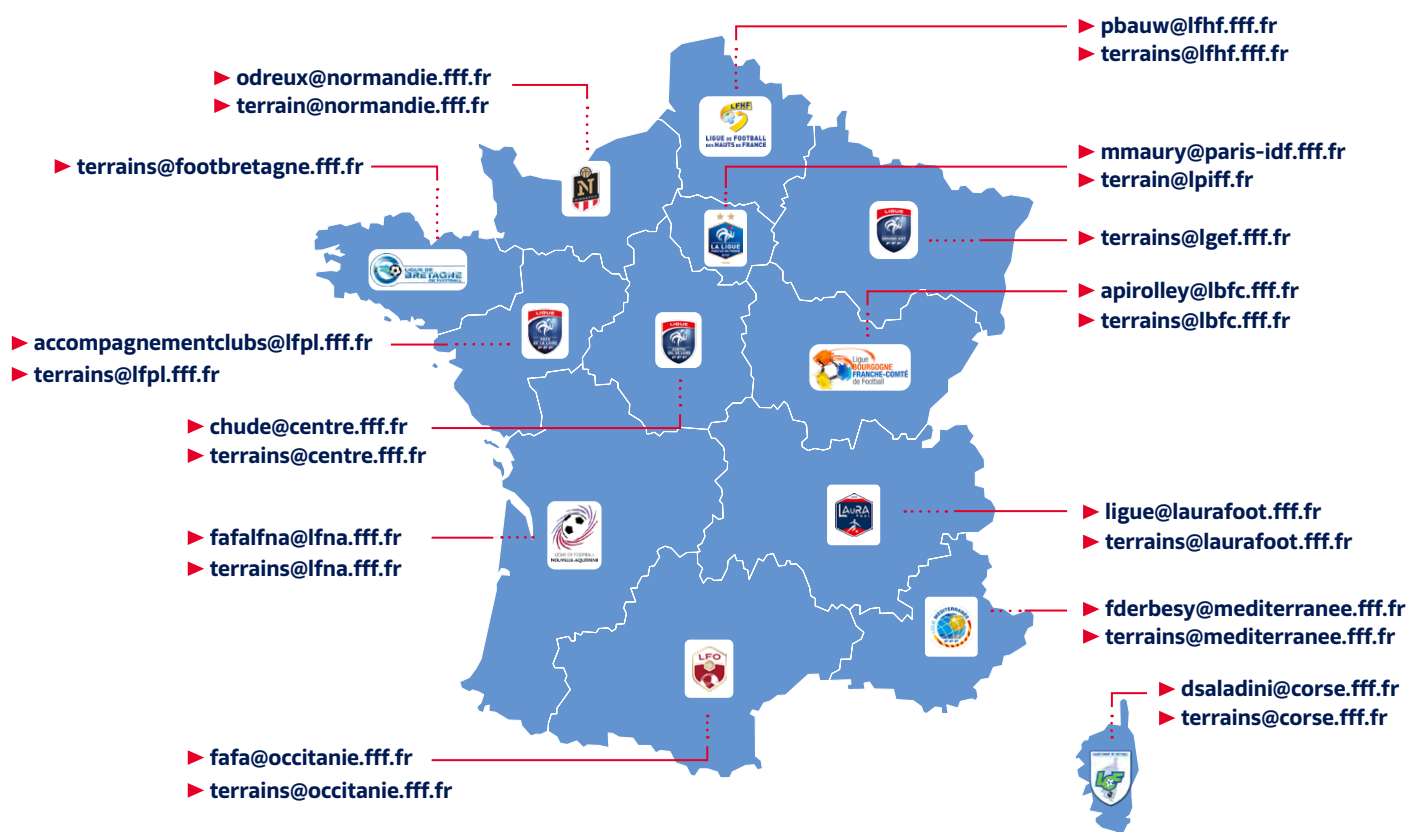
Concernant la partie technique d'un terrain de FUTSAL (règlements, type d'éclairage...), vous pouvez contacter :

Le Service des Terrains et Installations Sportives de la FFF

06 68 11 03 57 - terrain@fff.fr

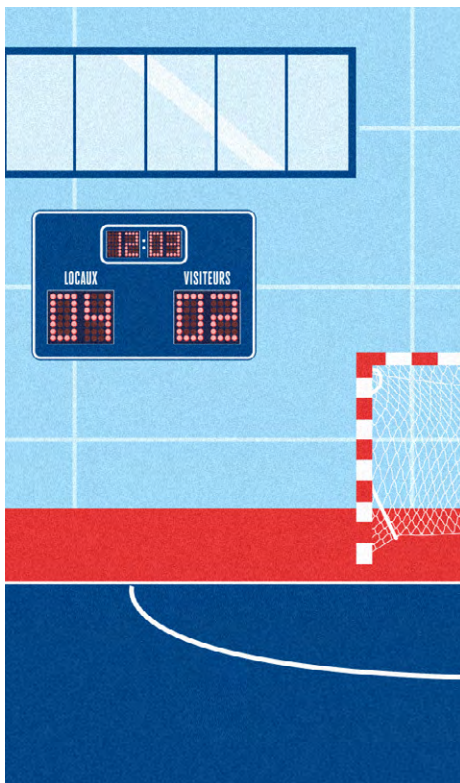
► CONTACTS

Pour constituer et déposer votre dossier FAFA Équipement Clubs-Collectivités, veuillez contacter votre District d'appartenance ou votre référent(e) régional(e) FAFA, ainsi que votre Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives :



► llenedic@fff.fr
 ► terrain@fff.fr





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

fff.fr

FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

